

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2019 A 20H00  
EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Date de convocation ..... 13/02/2019

Date d'affichage du compte-rendu ..... 25/02/2019

Etaient présents : MAUDET Guy-Marie, Maire, BREBION Benoit, COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique, adjoints, AUGUIN Brigitte, BAGOT Philippe, BERTRAND Marie-Line, DROUET Céline, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GOUPILLE Roger, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MAUDET Marie-Thérèse, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, VRIGNAUD Isabelle, conseillers municipaux

Absent représenté : -

Absents excusés : BEAUFRETON Thierry, CADORET Nadia,

Absent :

Secrétaire de séance : BERTRAND Marie-Line

→ *Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 est approuvé sans observations particulières.*

**I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Déclarations d'Intention d'aliéner**

Non exercice du DPU pour les trois dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 4 janvier 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 226 m<sup>2</sup> - Section AD n° 60– 5 impasse du Chiron appartenant à M. FAUROT et Mme LEDET.
- Dossier reçu le 5 janvier 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 1 050 m<sup>2</sup> - Section AB n° 303 – 1 rue du Coteau appartenant à Consorts DEGENNE.
- Dossier reçu le 16 janvier 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 126 m<sup>2</sup> - Section AE n° 156 et n° 330 – 50 rue du Calvaire appartenant à M. et Mme MICHENEAU Richard.

**Droit de Préemption Départemental**

Exercice du droit de substitution pour le dossier ci-dessous :

- Terrain non bâti d'une surface de 165 m<sup>2</sup> - Section AB n° 156 – Buchet et appartenant aux Consorts FORTIN

**2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations**

- **Levé topographique zone institut Saint Michel** – caserne pompiers – AIR&GEO  
Coût : 1 350 € HT
- **Contrats d'entretien campanaire et protection foudre** passés avec LUSSAULT  
Campanaire : 1 210 € HT  
Protection foudre : 350 € HT

- **Rénovation énergétique annexes salle sport :**  
Mission Assist. Maitrise ouvrage – SEMMO : 10 000 € HT  
Etude énergétique – AXENERGIE : 8 440 € HT  
Contrôle technique – APAVE : 2 745 € HT  
SPS – APAVE : 2 250 € HT
- **Lotissement La Montagne** – Défrichage parcelle n° 66 – ARBORA : 2 580 € HT

## II – FINANCES

### 1. Approbation des comptes de gestion 2018

Le compte de gestion désigne le compte de résultat du trésorier. Une présentation des comptes de gestion a été faite en séance. Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer ces comptes de gestion, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget communal et les budgets annexes, conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, atteste de la conformité des comptes de gestion 2018.

Exprimés : 20                      Pour : 20                      Contre : 0                      Abstentions : 0

### 2. Vote des Comptes Administratifs 2018 et Affectation des résultats

En application de l'article L. 2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont présentés annuellement par le Maire.

Une présentation détaillée est faite en séance.

Les résultats à la clôture 2018 sont établis comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RAR</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 066 461,41	1 620 137,21	907 550,22	4 594 148,84
RECETTES DE L'EXERCICE	3 258 107,43	2 088 447,76	595 290,16	5 941 845,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 191 646,02</b>	<b>468 310,55</b>	<b>- 312 260,06</b>	<b>1 347 696,51</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	-	1 224 416,91	- 1 224 416,91
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 191 646,02</b>	<b>- 756 106,36</b>	<b>- 312 260,06</b>	<b>123 279,60</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	269 395,48	159 278,10	428 673,58
RECETTES DE L'EXERCICE	319 048,07	294 196,58	613 244,65
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 652,59</b>	<b>134 918,48</b>	<b>184 571,07</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	215 099,65	215 099,65
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>49 652,59</b>	<b>350 018,13</b>	<b>399 670,72</b>

<b>BUDGET TRANSP. SCOLAIRES 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	9 704,60
RECETTES DE L'EXERCICE	10 687,45
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>982,85</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	951,79
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 934,64</b>

<b>BUDGET DENTS CREUSES 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	523,16	261,58	784,74
RECETTES DE L'EXERCICE	46 688,30	261,58	46 949,88
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>46 165,14</b>	<b>-</b>	<b>46 165,14</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	96 908,79	-	96 908,79
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>143 073,93</b>	<b>-</b>	<b>143 073,93</b>

<b>BUDGET STE ANNE 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	382 976,38	3 425,46	386 401,84
RECETTES DE L'EXERCICE	345 983,76	376 490,92	722 474,68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 36 992,62</b>	<b>373 065,46</b>	<b>336 072,84</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	450 334,90	- 73 065,46	377 269,44
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>413 342,28</b>	<b>300 000,00</b>	<b>713 342,28</b>

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2018.

Exprimés : 19                      Pour : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Une fois les comptes administratifs délibérés, il est proposé l'affectation des résultats 2018 aux budgets 2019.

S'agissant du budget principal et dans la mesure où le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2018, il convient d'affecter au budget principal les résultats cumulés 2018 budget principal et budget assainissement.

Il en ressort l'affectation suivante :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Art. R 1068	1 241 298,61
<b>Art. D001*</b>	<b>- 406 088,23</b>

Budget transports scolaires :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	1 934,64
Art. R001	-

Budget Dents creuses :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	143 073,93
Art. D001	-

Budget Sainte Anne :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R 002	<b>413 342,28</b>
Art. D001	<b>300 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats 2018 au BP 2019 telle qu'énoncée ci-dessus.

Exprimés : 20                      Pour : 20                      Contre : 0                      Abstentions : 0

### 3. Bilan acquisitions/Cessions 2018

En application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées. C'est-à-dire les acquisitions et cessions qui ont fait l'objet d'un acte notarié en 2018.

Acquisitions (actes signés en 2018)

Dates délibération et acte authentique	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM N° 50 du 06/09/2016 Acte du 05/12/2018	Terrain à Haute Grange	Avenir St Gabriel	Terrain : 14 684,80 € Frais géomètre : 1 104,00 € Frais notaire : 1 299,61 €	17 088,41 €
DCM N° 37 du 09/05/2017 Acte du 14/09/2018	Jardin du Chiron	SARAZIN Marie-Josèphe	Terrain : 64,00 € Frais notaire : 144,00 €	208,00 €
DCM N° 70 du 10/10/2017 Acte du 13/11/2018	Jardin du Chiron	SIRE Bruno	Terrain : 37,60 € Frais notaire : 108,00 €	145,60 €
DCM N° 70 du 10/10/2017 Acte du 13/11/2018	Jardin du Chiron	SIRE Hervé	Terrain : 38,40 € Frais notaire : 108,00 €	146,40 €
			<b>TOTAL</b>	<b>17 588,41 €</b>

Bilan EPF (convention secteur Jouvence) :  
Aucune acquisition réalisée en 2018

Cessions (actes signés en 2018) :

Délibération		Dates Acte notarié	Nature du bien et localisation	Origine de Propriété	Identité du Cédant et du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
N°	Dates						
73	10/10/2017	24/01/2018	Lotissement éco-quartier	Commune	Commune à M. PROUTEAU et Mlle LANDREAU	3 080,00 €	3 080,00 €
<b>Total</b>							<b>3 080,00 €</b>

LOTISSEMENT SAINTE ANNE									
Date acte notarié	Lot n°	Surf. m²	Cessionnaire	Prix	Date acte notarié	Lot n°	Surf. m²	Cessionnaire	Prix
23/01/2018	52	622	M. et Mme SAO François	36 076,00 €	15/05/2018	34	559	LEPINE Charles CHAILLOU Océane	32 422,00 €
09/02/2018	35	761	PASQUIER Baptiste LOIZEAU Chloé	44 138,00 €	14/09/2018	55	543	M. et Mme FRUCHET Jean-Louis	31 494,00 €
23/02/2018	23	690	M. BOUNOUADER Brahim Mme DEBELLY Rose	38 871,29 €	13/11/2018	16	460	Mme PUAUD Mauricette	26 680,00 €
26/02/2018	5	841	M. et Mme BERTRAND Joël	48 778,00 €	15/11/2018	36	575	MARCEAU Hélène	33 350,00 €
23/04/2018	37	702	M. et Mme BROSSET Pauline	40 716,00 €	22/11/2018	48	547	SOURICE Nicolas BOUTEILLER Virginie	31 726,00 €
23/04/2018	43	593	AUDUSSEAU Chantal	34 394,00 €	<b>TOTAL</b>				<b>398 645,29 €</b>

DENT CREUSE LE CHIRON				
Date acte notarié	Lot n°	Surf. m²	Cessionnaire	Prix
22/03/2018	5	558	M. et Mme BLAIS Christian et Isabelle	25 110,00 €
21/09/2018	1	680	M. et Mme AUGUIN Claude et Danielle	30 600,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>55 710,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2018.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 4. Vote des subventions aux associations ou groupements divers 2019

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Les différentes commissions ont travaillé sur les dossiers de demandes pour l'année 2019.

Sur la base des propositions des commissions, il en ressortirait ce qui suit :

- Environnement / Agriculture : ..... 787 €
- Pôle culture : ..... 13 567 €
- Pôle sport : ..... 6 727 €
- Divers : ..... 3 750 €

Soit un total de 24 831 €

Le détail des subventions est joint **en annexe** au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations pour l'année 2019.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 5. Rénovation énergétique des annexes complexe sportif - Plan de financement pour demande de DETR

Suite aux diagnostics thermiques réalisés sur l'ensemble du patrimoine communal en 2017, le SYDEV a présenté un rapport d'analyse du complexe sportif qui révèle ses faibles performances énergétiques liées essentiellement à la médiocre résistance thermique de l'enveloppe.

Il ressort également de cette étude que l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment pourrait engendrer une diminution des consommations de l'ordre de 50%.

Compte -tenu de l'évolution du coût des charges liées à la gestion des bâtiments et pour faire exemple, la commune de Saint-Laurent a programmé une opération de rénovation énergétique de ce bâtiment portant sur tous les points abordés par l'étude du SYDEV

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dépose bardage et isolation	8 000,00 €	Subvention Préfecture	126 900,00 €	30,00 %
Dépose des menuiseries extérieures	3 000,00 €	Subvention Conseil Départemental	16 707,00 €	3,95 %
Menuiseries extérieures neuves	80 000,00 €	Subvention Conseil Régional		
ITE - Isolation et bardage	110 000,00 €	Autres aides publiques obtenues	50 000,00 €	11,82 %
Plafonds suspendus et isolation en plenum	50 000,00 €	Autofinancement		
Remplacement de la chaudière - travaux divers	40 000,00 €			
Travaux d'amélioration de la ventilation	20 000,00 €			
Travaux d'amélioration de l'éclairage	40 000,00 €			
Travaux divers de modification des locaux et d'agencement	25 000,00 €			
Travaux divers de plomberie	24 000,00 €			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	10 000,00 €			
Bureau d'études fluides	8 400,00 €			
Bureau de contrôle	2 800,00 €	Sous-total	193 607,00 €	45,77 %
Coordonnateur SPS	1 800,00 €	Autofinancement	229 393,00 €	54,23 %
<b>Total dépenses</b>	<b>423 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>423 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement pour la rénovation de la salle omnisports et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention s'y afférents.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## 6. Remboursement vol tablette salle clef des champs

Suite à la location de la salle la Clef de Champs le 12 décembre 2018, il a été constaté la disparition d'une tablette SAMSUNG au sein de la régie. Prix d'achat : 249 € TTC.

Le responsable a été identifié et va rembourser les 249 €. Afin de pouvoir émettre le titre de remboursement, il convient de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement d'une tablette pour un montant de 249 € TTC.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## 7. Vente copeaux pour les parterres de fleurs

Les services techniques disposent d'un stock de copeaux pour les parterres de fleurs qui se dégrade avec le temps et il est prévu d'en refaire en avril-mai prochain.

Coût de fabrication par Val Défi : 12.60 €/m<sup>3</sup> TTC.

Les communes de Treize Vents et Mallièvre seraient éventuellement intéressées par l'achat des copeaux.

Il est proposé de vendre les copeaux de bois à destination des collectivités et établissements publics uniquement (pas de vente à destination des privés) au prix de 13€/m<sup>3</sup> TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de copeaux de bois au prix de 13€/m<sup>3</sup> TTC au profit des collectivités et établissements publics.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## III – LOTISSEMENTS

### 1. Lotissement Sainte Anne – Modificatif prix de vente pour certains lots équipés d'un grillage et pour un lot concerné par l'implantation d'un lampadaire

Il est rappelé qu'en séance du 14 mars 2017 le conseil municipal a adopté les prix de vente des lots du lotissement Sainte Anne équipés d'un grillage de clôture.

Les 10 parcelles concernées étaient les lots n° 1-2-3-23-24-32-33-39-40-41 (inclus).

Depuis les lots n° 1-2-3-23-32 et 33 ont été vendus.

Sur les quatre lots restants, une erreur de longueur du grillage pour les lots n° 24 et 41 a été constatée modifiant de fait le prix total du terrain.

Il en découle les nouveaux tarifs suivants pour les 4 lots restant à vendre :

N° parcelle	Prix du terrain TTC	Longueur grillage en ml	Prix TTC du grillage au mètre linéaire	Prix total du grillage pour la parcelle	Montant total de la parcelle
24	36 740,00 €	52,36	28,20 €	1 476,55	38 216,55 €
39	37 235,00 €	23,15	28,20 €	652,83	37 887,83 €
40	36 905,00 €	24,03	28,20 €	677,65	37 582,65 €
41	53 185,00 €	14,21	28,20 €	400,72	53 585,72 €

Par ailleurs, lors de la signature à l'office notarial de la vente du lot n° 54 d'une surface de 503 m<sup>2</sup> il a été signalé que le candélabre posé en limite de la parcelle empiétait de 2 m<sup>2</sup> sur le terrain.

Le géomètre est intervenu et à confirmer l'erreur d'implantation. Un nouveau bornage de la parcelle a donc été réalisé portant la nouvelle surface du lot n° 54 à 501 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente modifié est donc le suivant :

N° parcelle	Adresse	Surface	Prix TTC
54	16 rue Sainte Anne	501 m <sup>2</sup>	29 058,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des parcelles 24, 39, 40, 41 et 54 du lotissement Ste Anne telle qu'énoncée ci-dessus.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## IV – HABITAT

### 1. Opération embellissement des façades – Subventions - Modification du périmètre d'attribution

Il s'agit de réactiver ce dossier.

Il est rappelé que par délibération du 5 avril 2016 le conseil municipal a approuvé les modalités de ce programme :

. Le périmètre

. La rémunération de l'architecte au taux horaire de 60€ HT + frais de déplacement

. Les subventions allouées :

- ❖ Travaux de ravalement de qualité : 30% plafonnés à 10 000 € HT de travaux
- ❖ Travaux d'aménagement de vitrine commerciale : 30% plafonnés à 10 000€ HT de travaux
- ❖ Travaux de peinture de façade : 15% plafonnés à 3 000€ HT de travaux
- ❖ Travaux de mise en valeur, reconstruction des murs de clôture en pierres : 40% plafonnés à 10 000 € HT de travaux.

La commission Lotissement lors de sa réunion du 6 février 2019 a proposé d'élargir le périmètre d'intervention et d'ajouter :

- ✓ La rue de Milvin
- ✓ La rue du Sacré-Cœur
- ✓ La rue du Verdeau
- ✓ La rue de la Bachellerie
- ✓ La rue de la Caillère jusqu'au carrefour de la rue de Lattre de Tassigny
- ✓ La rue du Guichet
- ✓ Le boulevard de la Rochejaquelein jusqu'au tourne à gauche de la rue de Chaussac
- ✓ L'impasse du Chiron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'élargissement du périmètre d'attribution de l'opération embellissement des façades aux rues énoncées ci-dessus.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## V – AFFAIRES FONCIERES

### 1. Espace Jouvence – Rétrocession des acquisitions de l'EPF

Il est rappelé que la convention de veille foncière passée entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF), la Communauté du Pays de Mortagne et la commune en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte en centre bourg s'est terminée le 21 juillet 2018.

Conformément à l'article 15 de ladite convention, la commune s'engage à racheter, au terme de la convention, les biens acquis par l'EPF de la Vendée au cours de l'opération. Il s'agit de la maison Hayault (parcelles section AE n° 111, 112 et 114) et de la propriété des consorts SIRE (parcelles section AE n° 132, 135, 324 et 370) pour une surface totale de 1 187 m<sup>2</sup>.

L'EPF a fait parvenir le calcul du prix de revient de l'opération soit un prix de vente de 36 241,57 € TTC.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession des parcelles acquises dans le cadre de la convention de veille foncière passée avec l'EPF et la Communauté de communes en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte en centre (« espace Jouvence »).

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## VI – INTERCOMMUNALITE

### 1. Convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur des travaux d'assainissement, de voirie et de signalisations horizontale et verticale

Des travaux d'assainissement, de voirie et de signalisations horizontale et verticale sont projetés boulevard de la Rochejacquelein, rues du Guichet et de Jean Yole.

Considérant que la mutualisation de l'achat peut permettre plus d'efficacité dans le suivi des procédures, dans l'exécution technique des prestations et incidemment d'obtenir de meilleurs niveaux de prix, il est proposé de constituer entre la Commune de Saint-Laurent-Sur-Sèvre et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'objet de ce groupement de commandes est de permettre la désignation d'une entreprise de travaux pour ces travaux d'assainissement, de voirie et de signalisations horizontale et verticale. La commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre serait coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura en charge, notamment, de procéder au recueil des besoins, d'élaborer le dossier de consultation des entreprises et de suivre la procédure retenue.

Il est prévu que chaque membre du groupement signe son marché.

La convention prévoit la constitution d'une commission *ad-hoc*, présidée par le représentant du coordonnateur. La commission sera chargée d'analyser les candidatures et les offres, de classer les offres en fonctions des critères de choix indiqués dans le dossier de consultation des entreprises et enfin de faire des propositions de choix (si commission *ad-hoc*) ou de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse (si CAO).

Enfin, il est dit que la mission de coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération et que les frais communs de publicité seront pris en charge par le coordonnateur.

Après réflexion, il est décidé de ne pas inclure les signalisations horizontales et verticales qui feront l'objet d'une autre mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande avec la communauté de communes du Pays de Mortagne dans le cadre des travaux de voirie et d'assainissement du Boulevard de la Rochejacquelein, des rues du Guichet et de Jean Yole.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## VII – CONSEIL MUNICIPAL

### 2. Indemnités fonctions des élus – Conseiller délégué

Il est rappelé que M. Philippe GILBERT assure la gestion et le suivi de la commission municipale d'enfants ainsi que le passeport du civisme depuis juillet 2018.

Compte tenu de l'engagement nécessaire et du temps passé dans la mise en œuvre, il est proposé de donner délégation de fonctions à M. GILBERT pour assurer la continuité de ces missions jusqu'à la fin du mandat. En sa qualité de conseiller délégué, une indemnité lui serait versée correspondant à 4 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique soit 134,57 € net et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il conviendra alors de compléter le tableau des indemnités de fonctions versés aux adjoints et aux conseillers délégués, en respectant les taux maximums fixés par le code général des collectivités territoriales.

Monsieur Philippe GILBERT étant intéressé dans cette affaire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des indemnités de fonctions versés aux adjoints et conseillers délégués et découlant de la nomination de Monsieur Philippe GILBERT comme conseiller délégué.

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## VIII – RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

### 1. Convention mise à disposition local communal au profit de la Poste

La Poste a sollicité la commune pour l'utilisation d'une salle communale le midi pour le déjeuner des facteurs. Il a été proposé de mettre à disposition la salle Clémenceau pour accueillir les agents de La Poste afin qu'ils prennent leur repas du lundi au vendredi entre 12h15 et 14h.

En contre partie La Poste verserait une somme forfaitaire annuelle de 500 € HT.

Une convention avec La Poste va être établie ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de La Poste la salle Clémenceau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

### 2. Journée du clocher – Convention à passer avec le Conservatoire Européen des Cloches et Horloges (CECH) de Paris pour l'organisation

Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition de la « Journée du Clocher » le lundi 10 juin 2019 et avec le soutien du CECH, la commune souhaite organiser localement une visite du clocher de la Basilique.

Cette visite vient appuyer le passeport du civisme dans la rubrique « Découvrir son patrimoine » d'une part et valoriser d'autre part les différents travaux réalisés ces dernières années.

Le CECH accompagnerait la commune dans l'organisation de cette journée. Il fournirait entre autres les prestations suivantes :

- Un guide pour l'ouverture du clocher à la visite ;
- La fourniture de panneaux d'information et des documents sur le patrimoine campanaire à distribuer ;
- Un kit de visite...

En contre partie une participation aux frais d'organisation de 200 € serait versée au CECH. Une convention pour l'organisation de la journée sera à passer avec le CECH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CECH dans le cadre de l'organisation de la journée du clocher et à verser une participation aux frais d'organisation d'un montant de 200 €.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

## IX – QUESTIONS DIVERSES

### 1. Point sur les commissions de la Communauté de Communes

Commission développement durable : Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours, l'objectif est de promouvoir les produits locaux de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives.

### 2. Moulin de Chaussac

Suite aux différentes rencontres, notamment avec de potentiels acquéreurs, il est décidé de poursuivre la réflexion selon le schéma suivant : la commune conserverait la partie pour la production d'électricité hydraulique et céderait le reste du bâtiment. Il sera apporté une vigilance particulière sur les projets proposés et les travaux de rénovation envisagés dans un souci de bonne intégration dans ce paysage de bord de Sèvre.

### 3. Info sur maison médicale – recherche médecins

La recherche d'un nouveau médecin pour la maison médicale est à ce jour vaine. Il est proposé de relancer une nouvelle annonce.

### 4. Inaugurations 11 mai 2019

La commune a réalisé un certain nombre d'investissements au cours de ces deux dernières années. Il est prévu d'inaugurer l'ensemble de ces réalisations le samedi 11 mai au cours d'une journée festive associant les associations et la population.

PROJET	DEPENSES TTC	RECETTES								RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
		ETAT	CD85	CR	FD DE CONCOURS	LEADER	SYDEV	RESERVE PARLEMENT AIRE	FCTVA (N+2)	
Rénovation thermique de la mairie et aménagement extérieur	488 293,01		25 134,00	34 240,00			100 000,00		80 099,59	248 819,42
Rénovation vestiaires sous tribunes + couverture tribunes	504 536,47	110 523,16	35 685,00		132 500,00		18 773,00		82 764,16	124 291,15
Aménagement périscolaire	287 920,09	68 156,84		24 238,00	71 000,00			5 000,00	47 230,41	72 294,84
Sanitaires mairie	36 680,64								7 725,00	28 955,64
Acquisition ancien Verger St Gab et terrassement	120 078,00			60 342,00					7 725,00	52 011,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 508,21</b>				<b>685 592,00</b>				<b>225 544,16</b>	<b>526 372,05</b>

Pour info : l'opération globale du Boulevard de la Rochejaquelein a coûté 1 100 000 € TTC

A Saint Laurent sur Sèvre, le 25 février 2019

Le Maire,  
Guy-Marie MAUDET

SUBVENTIONS 2019- VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 19 FEVRIER 2019			
CICADELLE	350,00 €	BASKET ST MALO	204,00 €
SOLIDARITE PAYSANS 85	150,00 €	CYCLO DETENTE - <i>course assemblée</i>	500,00 €
JARDIN DE BODET	287,00 €	DOJO DE LA SEVRE	612,00 €
<i>sous-total Environnement/Agriculture</i>	<i>787,00 €</i>	DOJO DE LA SEVRE - <i>championnat de France</i>	160,00 €
BULLES DE SEVRE - Festival BD	1 900,00 €	ENTENTE SEVRE	1 207,00 €
COMITE DE JUMELAGE SEEG - <i>délégation à Seeg</i>	500,00 €	ENTENTE SEVRE - <i>cross régionale</i>	500,00 €
COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT	731,00 €	FC SAINT LAURENT MALVENT	1 513,00 €
EVEIL DES FARFADETS	1 020,00 €	GYM DETENTE	80,00 €
INSTITUT MUSICAL DE LA VENDEE	306,00 €	MONTFORTAISE TIR	68,00 €
INSTITUT MUSICAL DE LA VENDEE - 20 ans IMV	2 000,00 €	MONTFORTAISE TIR - <i>médaille bronze</i>	80,00 €
MALAURENTAISE - <i>orchestre jeunes</i>	500,00 €	PELICANS GYMNASTIQUE LES EPESES	187,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE)	4 960,00 €	RANDONNEURS DE SEVRE - <i>photocopies et formations</i>	122,00 €
MONTFORTAISE DANSE	1 377,00 €	RETRAITE SPORTIVE	200,00 €
NOT PERFECT	51,00 €	SAINTE LAURENT TENNIS DE TABLE	153,00 €
PEINTURLURE	85,00 €	SEVRE ANJOU MODELISME	68,00 €
ST LAURENT IMAGE ET SON - <i>location</i>	137,00 €	SEVRE ANJOU MODELISME - <i>exceptionnelle</i>	160,00 €
<i>sous-total Culture</i>	<i>13 567,00 €</i>	ST LAURENT TENNIS	391,00 €
A.F.N. & ANCIENS COMBATTANTS	1 100,00 €	ST LAURENT TENNIS - <i>exceptionnelle</i>	80,00 €
AMICALE DE LA BIBLIOTHEQUE	200,00 €	VENT D'EVEIL	442,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	150,00 €	<i>sous-total Sports</i>	<i>6 727,00 €</i>
ENTREPRENDRE A ST LAURENT	2 000,00 €	<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>24 831,00 €</b>
Maison des Associations de la Vendée (MDAV)	300,00 €		
<i>sous-total demandes diverses</i>	<i>3 750,00 €</i>		